

COMMISSION PARITAIRE**PROCÈS-VERBAL****de la séance du 8 septembre 2014****Campus de Poitiers****Présents :**

Pilar CALVO-ALVAREZ, Daniel MUGERIN.

Jaïdat ALI DJAE, Céline BENTZ, Léo CASTELLOTE, Théo IBERRAKENE, Agathe LIEFFROY, Anaëlle SUBERBIE, Pierre SEL.

Absents ou excusés

Grégoire ÉTRILLARD, Manuel FLAM, Pierre FRANÇOIS, Laure MARCUS, Vincent TERRASSE.

Assistaient à la séance :

Françoise MELONIO
 Jacques de CHAMPCHESNEL
 Myriam DUBOIS-MONKACHI
 Delphine GROUES
 Ismahane GASMI
 Nicolas PEJOUT
 Hélène KLOECKNER
 Robert SKIPPON
 Julien PALOMO

directrice des études et de la scolarité,
 directeur de la vie universitaire,
 co-directrice de la scolarité
 directrice exécutive des études,
 chargée de mission auprès de Delphine GROUES,
 directeur de la formation continue,
 référente en égalité homme-femme,
 ancien membre de la Commission paritaire,
 responsable de la vie étudiante.

*

* *

I.	Présentation de trois <i>executive masters</i>	p. 3
II.	Nouvelles modalités de l'IELTS	p. 6
III.	Restitution des travaux du CoCuMa	p. 10
IV.	Proposition de calendrier et de modalités de la procédure de reconnaissance des associations	p. 15
V.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 16 juin	p. 19
VI.	Échange d'informations sur des questions diverses	p. 19

COMMISSION PARITAIRE
PROCÈS-VERBAL
de la séance du 8 septembre 2014

Daniel MUGERIN ouvre la séance à 14 heures 01.

Daniel MUGERIN propose de commencer les travaux. Il souhaite la bienvenue à Hélène KLOECKNER qui a commencé à travailler à Sciences Po au mois de mai dernier. Cette réunion est la première occasion pour la Commission paritaire de travailler avec elle. Daniel MUGERIN annonce également qu'Anaïs de SAINT-MARTIN, présidente étudiante de la Commission paritaire, pour des raisons tenant à ses obligations de scolarité en master, ne pourra continuer à exercer ses fonctions. Sa démission sera actée lors de la prochaine Commission paritaire, en octobre.

Anaëlle SUBERBIE ajoute qu'Anaïs de SAINT-MARTIN s'excuse auprès de ceux qu'elle n'a pu prévenir à temps. C'est un choix qu'elle a mûri durant l'été.

Daniel MUGERIN demande si Anaïs de SAINT-MARTIN sera présente à la prochaine Commission paritaire.

Anaëlle SUBERBIE ne croit pas, car Anaïs de SAINT-MARTIN a un cours qui coïncide avec la prochaine Commission paritaire. Il leur faudra peut-être élire un nouveau président étudiant dès la prochaine séance.

Delphine GROUES demande qu'Anaïs de SAINT-MARTIN envoie une lettre afin d'officialiser la situation. La démission sera effective à la date de réception de ce courrier.

Daniel MUGERIN demande si Tilman TURPIN, directeur du campus de Poitiers, est présent dans la salle. Il semble que non. Au nom de la Commission paritaire, Daniel MUGERIN tient à le remercier pour l'accueil reçu au sein du campus de Poitiers. La tradition veut qu'au moins une fois dans l'année la Commission paritaire se déplace en région. C'est pour beaucoup de ses membres l'occasion de découvrir ce superbe campus que Jacques de CHAMPCHESEL, directeur de la Vie universitaire, a largement contribué à développer.

Françoise MELONIO ajoute que Robert SKIPPON est présent au titre d'invité, car depuis la rentrée il n'enseigne plus à Sciences Po et a donc perdu la qualité qui lui permettait de siéger à la Commission paritaire. Mais la Commission a tenu à l'inviter à Poitiers, où d'ailleurs il n'était jamais venu avec Sciences Po. C'est une façon de le remercier pour ses longues années de présence au sein de Sciences Po. La façon dont il sera remplacé n'est pas encore connue, car Robert SKIPPON avait une suppléante qui a informé la Commission lundi 1^{er} septembre qu'elle démissionnait à la fois de l'ensemble de ses cours de l'année et de la Commission où elle devait siéger. La situation va être analysée juridiquement et sera réglée ensuite. Ce cas est à la fois inédit et imprévu.

Robert SKIPPON tient à dire qu'il a été très heureux de servir la Commission paritaire. Il n'était pas certain d'être obligé de partir, mais il lui a semblé que c'était le mieux. Il a par ailleurs un projet à réaliser.

Jacques de CHAMPCHESEL précise que l'expertise juridique permettra de connaître la bonne modalité et le bon calendrier d'une potentielle élection.

Daniel MUGERIN profite de l'occasion pour dire qu'à son sens il serait souhaitable que, dans le futur règlement de fonctionnement de la Commission paritaire, ce type de situation soit anticipé.

I. PRESENTATION DE TROIS EXECUTIVE MASTERS

Tous les membres de la Commission ont reçu les notices des trois *executive masters*. Nicolas PEJOUT va présenter ces nouveaux programmes avant d'ouvrir la discussion.

a) Présentation

Nicolas PEJOUT rappelle qu'il était venu lors de la Commission paritaire du mois de juin présenter la stratégie en matière de formation continue de Sciences Po. C'était un préalable à la discussion du jour. Nicolas PEJOUT va tout d'abord prononcer une brève introduction commune aux trois nouveaux projets pour ensuite les présenter de façon succincte de façon à laisser du temps aux questions. Sciences Po possède à l'heure actuelle 14 *executive masters* et l'existence de ces diplômes est un atout pour l'école. Leur nombre serait donc porté à 17 si la création de ces trois nouveaux programmes est confirmée en Conseil de direction le 22 septembre prochain.

Ces trois *executive masters* ont été conçus avec la communauté académique de Sciences Po. Ces programmes ciblent les cadres déjà en activité professionnelle.

Nicolas PEJOUT commence par le projet d'*executive master* Gouvernance métropolitaine. Il a été conçu par toute l'équipe traitant des Affaires urbaines à Sciences Po et il est en lien avec un autre projet actuellement en discussion : la future école des Affaires urbaines. Il s'agit de décliner en matière de formation continue un des atouts historiques de Sciences Po, d'après une analyse de la concurrence, car il existe un marché intense de la formation continue en France et à l'étranger. Cet *executive master* a été conçu de façon extrêmement précise pour proposer quelque chose d'innovant qui ne se trouve pas encore en France. L'offre existante consiste soit en des programmes extrêmement techniques, ce qui ne correspond pas à la vocation de Sciences Po, soit en des formations généralistes destinées à des seniors, mais non diplômantes. La création de cet *executive master* répond à une demande qui a été testée auprès d'entreprises et d'institutions publiques par toute l'équipe des Affaires urbaines de Sciences Po.

Pour ce programme, comme pour les deux autres, le calendrier est le suivant : consultation de la Commission paritaire ce jour, vote du Conseil de direction le 22 septembre et ensuite une phase de promotion pendant six mois pour ouvrir les *executive masters* en avril 2015. Nicolas PEJOUT répète que ces programmes s'adressent à des personnes en activité professionnelle. Ce sont donc forcément des formations à temps partiel, réparties le vendredi et le samedi, et parfois le jeudi. Les modalités pédagogiques s'en ressentent. Des séminaires fondamentaux et des conférences sont prévus, ainsi que des formations en immersion internationale, des ateliers de travail, des tutorats et, pour cet *executive master* en Gouvernance métropolitaine, un fil rouge consistant en un projet collectif. L'idée est de décliner en formation continue ce qui fonctionne très bien en formation initiale. Douze modules constituent la formation et sont détaillés dans les documents de travail (page 8 et 9). En termes plus concrets, cette formation durerait 34 jours, soit presque 300 heures de formation réparties sur 15 mois, à raison de 2,5 jours mensuels. Un processus de sélection en deux phases est prévu : admissibilité sur dossier et admission sur entretien. La validation du diplôme repose à la fois sur l'assiduité, la réussite des exercices au fil du programme, la réussite du mémoire et la livraison du projet collectif.

Le programme Gouvernance métropolitaine serait dirigé par Patrick LE LIDEC qui est chercheur au CNRS au Centre d'études européennes de Sciences Po, avec en arrière-plan le projet d'école des Affaires urbaines de Sciences Po. Le prix de ce programme est fixé à 18 500 euros par participant, sachant qu'environ 20 % du financement sont assurés par les personnes elles-mêmes et que 80 % sont financés soit par les employeurs soit par des organismes collecteurs appelés OPCA. Le point mort, c'est-à-dire le nombre minimal d'inscrits requis pour lancer ce programme, est fixé à 22 participants pour la première promotion et à 20 participants pour les promotions suivantes. La différence entre les deux est due à une dépense supérieure nécessaire pour la première promotion, pour financer la participation du directeur du programme à toutes les étapes du cursus de façon à optimiser les chances de succès de cette première promotion.

Le deuxième projet d'*executive master* s'intitule Digital Humanities. Le point de départ est une analyse des besoins qui s'expriment sur le marché de la formation continue et une analyse des atouts de Sciences Po. Il se trouve que le digital, quelque que soit le nom qui lui est donné, quelque que soient les qualificatifs retenus, constitue à la fois un atout de Sciences Po et un levier de transformation assez extraordinaire des modèles d'affaires, de l'environnement, des perceptions, des représentations et des métiers de l'entreprise et des institutions publiques. Cet *executive master* s'adresse à la fois à des cadres supérieurs occupant de fonctions standards dans l'entreprise, c'est-à-dire des fonctions de cœur de métier, de production, de marketing, de

système d'information, *etc.*, à la fois à des personnes du milieu du marketing et de la publicité et à la fois aux personnes qui travaillent dans les systèmes d'information opérationnels. Cette diversité constituera un atout pour la promotion. La formation concerne des métiers dont l'objet même est le digital (les exemples se trouvent page 4 du dossier), des métiers nés avant le digital, mais qui sont revisités par cette transformation, et même des métiers qui n'existent pas encore. La concurrence a été analysée (un tableau synthétique se trouve page 5). Il existe déjà des formations très techniques, des formations sur le numérique appliqué (marketing digital, communication digitale) ou des formations généralistes sur le digital, mais qui sont extrêmement courtes et non diplômantes. Cette création d'*executive master* s'inscrit à Sciences Po dans une perspective historique. Sciences Po est engagé dans le numérique depuis les années 80 à diverses échelles, en recherche, en enseignement, en cartographie, en ressources documentaires. Il est donc naturel de décliner cet aspect en formation continue.

Les objectifs de cet *executive master* sont les suivants : permettre à celles et ceux qui entreront dans ce programme de saisir le digital comme un levier de décision et d'action. Le programme est organisé autour de sept modules (décrits pages 12 et 13) combinant différents formats pédagogiques : séminaires, ateliers, *master class*, journées thématiques, simulations, rencontres métier, *etc.* Une des spécificités de l'*executive master* Digital Humanities est de plonger les participants dans la production, pas seulement d'un mémoire professionnel, mais aussi d'un projet digital, dans une approche de prototype de produit ou de service, grâce à l'équipe pédagogique et notamment grâce à l'équipe du Medialab qui sera chargée d'encadrer le programme. Cette formation durera 35 jours, soit à peu près 300 heures, réparties sur 18 mois maximum. Les procédures d'entrée et de sortie sont identiques à celles indiquées pour le précédent *executive master*. Plusieurs personnels académiques de Sciences Po étaient intéressés pour la diriger, mais non disponibles. Le directeur serait donc Benoît THIEULIN qui, au-delà d'être enseignant à Sciences Po, est le président du Conseil national du numérique qui est l'instance qui définit et coordonne toute la politique publique numérique en France. Le prix de cette formation serait de 25 000 euros avec un nombre minimal d'inscrits fixé à 16 participants.

Le troisième *executive master* s'intitule Énergie, environnement et régulation. La question de l'énergie est partout à Sciences Po sans être suffisamment coordonnée. Ce projet rassemble tous les projets de Sciences Po sur l'énergie, car sont associés à sa conception le CERI, l'IDDRI, le CSO, la chaire Développement durable, le master d'Affaires publiques, le MPA et le master International energy de PSIA. Ce travail collaboratif extrêmement nourri permet à ce projet de se différencier des programmes concurrents (décrits pages 5, 6 et 7) qui sont extrêmement variés, mais qui ne font pas nécessairement un lien très fort entre énergie et environnement d'une part et entre énergie et régulation de l'activité économique d'autre part. Ce sont les deux arguments que Sciences Po souhaite mettre en avant pour faciliter le succès du programme. Nicolas PEJOUT le précise à propos de ce programme, mais c'est vrai pour les trois *executive masters* : la puissance du réseau de Sciences Po est mise au service du rayonnement de ces trois programmes.

L'*executive master* Énergie, environnement et régulation s'adresse aux institutions publiques et entreprises qui produisent de l'énergie, qui consomment beaucoup d'énergie, qui régulent l'énergie et qui sont parfois des intermédiaires de l'énergie (par exemple les plateformes de *trading* en énergie des banques). Le programme s'organise autour de 10 modules (le détail est donné pages 10 à 14 du dossier). Un projet collectif est prévu de façon à être certain que les étudiants produisent quelque chose, sans seulement absorber des connaissances pour les synthétiser dans un mémoire. Il y aura également une *learning expedition* et surtout une simulation, grâce au Medialab, qui permettra de faire travailler les étudiants sur des cas concrets soit de géopolitique de l'énergie, soit de négociations sur le marché de l'énergie. Pour assurer la direction de cet *executive master*, le choix s'est porté sur Sophie MERITET qui est maîtresse de conférences en économie de l'énergie à l'Université Paris Dauphine, professeure affiliée, enseignante au sein du master Affaires publiques et à PSIA. La formation dure 52 jours, soit 400 heures. Cette durée s'explique par un fort niveau de technicité. Le prix est de 23 000 euros (page 24) avec un nombre minimal d'inscrits de 16 participants.

Les prix et le nombre minimal de participants varient d'un *executive master* à l'autre, car la maquette et le prix des intervenants ne sont pas les mêmes. Sciences Po essaie de s'adapter le plus possible au marché et à la population ciblée, selon qu'elle est principalement constituée d'entreprises ou d'administrations publiques.

b) Discussion

Daniel MUGERIN pense qu'il faut aussi aborder la question du recrutement des enseignants, car les noms annoncés sont absolument exceptionnels, comme page 20 du dossier sur l'*executive master* Énergie,

environnement, régulation. Les personnalités inscrites au programme sont-elles définitivement recrutées ? D'autre part, comment Sciences Po Formation continue compte-t-il en attirer d'autres ?

Nicolas PEJOUT explique que les intervenants sont identifiés dans un premier temps au sein de ceux exerçant déjà à Sciences Po. Si des manques de compétence sont observés pour opérer une bonne mise en œuvre de la maquette, l'école joue par cercles concentriques. Les noms cités dans les dossiers sont confirmés, mais il en manque, à la fois pour compléter la maquette et pour avoir des solutions de repli si certaines participations sont annulées. Ces intervenants sont aussi des ambassadeurs, car si le nombre minimal d'inscrits n'est pas satisfait la formation ne se fera pas.

Pierre SEL a tout d'abord une question à propos des personnes souhaitant participer à ces formations, mais qui ne sont pas aidées par leur entreprise ou par un fonds mutuel. Comment peuvent-elles malgré tout y accéder ? Pierre SEL a également quelques remarques sur le fonds des formations. L'*executive master* Énergie, environnement et régulation ne s'appuie pas sur le vivier important que Sciences Po a la chance de posséder en matière de sciences sociales, alors qu'il s'agit d'un domaine où l'interdisciplinarité peut être très intéressante. Il aimerait enfin que soit examinée la question de mêler davantage ces *executive masters* aux masters étudiants de façon à ce que les mondes de l'entreprise et de l'administration rencontrent celui des étudiants sur des questions communes.

Nicolas PEJOUT reconnaît que la question des financements est un sujet qui retient son attention. Actuellement les canaux de financement sont au nombre de trois :

- le financement individuel ;
- le financement employeur ;
- le financement par organisme collecteur (OPCA).

La Direction de la stratégie et du développement qui s'occupe des mécénats et partenariats étudie une quatrième voie pour permettre à ceux qui ne parviennent pas à boucler leur budget de développer un système de bourse, de parrainage ou de financement pour certains programmes, qui seraient particulièrement dans l'intérêt d'employeurs, lesquels pourraient financer, non leurs propres collaborateurs, mais des participants qu'il serait intéressant d'inclure dans la promotion.

Nicolas PEJOUT conçoit que ces prix soient conséquents, mais ils restent inférieurs à la moyenne du marché. Sciences Po essaie de rester très mesuré.

Par ailleurs, il faut mobiliser les compétences de Sciences Po en matière de sciences sociales. Cet argument permet d'ailleurs à Sciences Po de se différencier de ses concurrents. Si l'on considère les cinq grandes sciences sociales représentées à Sciences Po, le droit, l'économie et la sociologie sont les plus convoquées. La situation est plus compliquée pour l'histoire et la science politique. Le CSO possède beaucoup de sociologues, notamment son directeur Olivier BORRAZ, qui sont spécialistes des risques. Un module consacré à l'analyse des risques est inclus dans l'*executive master* Énergie, environnement et régulation.

Quant à mêler les *executive masters* aux masters de formation initiale, l'idée est très séduisante sur le plan intellectuel et également sur le plan professionnel, pour que les publics se rencontrent, mais se heurte à un problème d'agenda. Les participants aux *executive masters* demandent à rencontrer les plus jeunes générations qu'ils pourront intégrer ensuite dans leurs équipes. Il sera possible, une fois que ces nouveaux *executive masters* auront été testés lors d'une première année, d'étudier comment, par exemple, l'*executive master* autour de l'énergie pourrait partager certains événements du master International energy à PSIA, sachant que la plupart des événements sont ouverts à toute la communauté de Sciences Po.

Daniel MUGERIN demande quels sont les moyens que Sciences Po Formation continue entend mettre en œuvre pour faire connaître l'existence de ces nouvelles formations et quel calendrier permettra à Sciences Po de se placer immédiatement par rapport à la concurrence, qui est très vive. La filière des masters liés à l'énergie et à l'environnement a, par exemple, l'air d'être très occupée.

Nicolas PEJOUT répond que la promotion de ces *executive masters* repose essentiellement sur le service marketing de la Direction de la formation continue. Tous les canaux habituels du marketing seront actionnés :

- la voie très efficace des conférences présentant le contenu de chaque *executive master* ;
- le marketing éditorial comme les brochures, plaquettes ;
- le marketing viral par réseaux sociaux, courriels, location, achat et utilisation de bases de données, avec une campagne de communication sur les réseaux sociaux professionnels, essentiellement LinkedIn et Twitter.

Chaque acteur de Sciences Po va par ailleurs porter lui-même des actions marketing sur les réseaux sociaux, c'est un mode de promotion bien rodé.

En ce qui concerne le positionnement par rapport à la concurrence, chaque maquette a été testée, discutée et critiquée par des acteurs de chacun des trois champs. Des entreprises et des institutions publiques ont vu les maquettes évoluer et ont aidé à les rendre de plus en plus pertinentes de façon à s'approcher au maximum de ce qui est attendu en termes de compétences et de connaissances par les entreprises.

Nicolas PEJOUT répète ce qu'il a dit à propos du calendrier : ouverture en avril 2015. Sciences Po a six mois pour effectuer une promotion efficace.

Anaëlle SUBERBIE demande des précisions.

Nicolas PEJOUT explique que les cours débiteront en avril. La communication s'effectuera à partir du vote du Conseil de direction, le 22 septembre.

c) Vote

Daniel MUGERIN remercie Nicolas PEJOUT, directeur de la formation continue. La Commission paritaire va procéder au vote de façon à informer les travaux du Conseil de direction du 22 septembre prochain.

Le vote a lieu sur les trois projets d'*executive masters*.

Aucune procuration n'a été transmise.

La proposition est adoptée avec 4 votes pour et 5 abstentions.

II. NOUVELLES MODALITES DE L'IELTS

Daniel MUGERIN indique que ce point sera présenté par Myriam DUBOIS-MONKACHI.

a) Présentation

Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que ce point a été instruit lors des groupes de travail de l'année précédente. Il en a été également question lors de la dernière Commission paritaire. En 2009, le Conseil de direction a voté une résolution exigeant que tous les diplômés du master de Sciences Po détiennent un niveau minimal C1 en anglais. Sciences Po a fait le choix en 2009 d'une certification externe, l'International English Language Testing System, IELTS, qui a été prise en charge par le Département des langues, tant pour l'organisation, que pour la prise en charge financière. Cinq ans après cette réforme, le bilan est plutôt positif. En effet, en 2009 15 % d'élèves avaient un niveau C2. Ils sont 30 % actuellement. Et à ce jour, 97 % des diplômés ont au moins un niveau C1. Cette réforme a porté ses fruits. Sciences Po peut être satisfait, tant l'anglais est devenu une langue importante. Les jeunes diplômés peuvent le vérifier chaque année sur le marché du travail.

La difficulté rencontrée, qui a été mise en évidence l'année précédente, est que tous les élèves du Collège universitaire de Sciences Po, s'ils souhaitent partir lors de leur troisième année à l'étranger, dans un établissement ou un pays anglophone, doivent également détenir ce niveau C1 qui est demandé par toutes les universités partenaires. Depuis que la troisième année à l'étranger existe, les étudiants ont pris l'habitude de passer leur IELTS en deuxième année pour obtenir ce niveau C1. Or la certification a une validité de seulement deux années. Les élèves qui passent l'IELTS en deuxième année doivent donc repasser le test pour détenir un certificat en cours de validité au moment de la diplomation.

Françoise MELONIO ajoute qu'en général les étudiants viennent de passer un an dans un pays anglophone quand ils doivent repasser ce test.

Myriam DUBOIS-MONKACHI souligne que la situation est absurde. Des solutions sont proposées. L'idée est de considérer que la validité du certificat de niveau C1 va au-delà des deux années. Un étudiant passant le test en deuxième année verrait son niveau maintenu pour la diplomation, de façon à répondre à l'obligation de scolarité, à deux conditions non cumulatives :

- suivre des enseignements dans un master anglophone (soit tous les masters de PSIA et de GLM) ;

- suivre un enseignement d'anglais ou en anglais pendant l'une des deux années du master.

L'idée est de permettre le maintien du niveau C1 même s'il est obtenu en deuxième année, pour être entretenu à lors de la troisième année passer à l'étranger, en recommandant de continuer à pratiquer la langue dans un format ou dans un autre (un master en anglais, un cours d'anglais ou un cours en anglais).

C'est le premier élément d'ajustement qui est proposé. Le deuxième concerne la prise en charge. En instaurant cette obligation de scolarité en 2009, Sciences Po a pris en charge l'organisation de l'IELTS ainsi que son financement pour les étudiants de cinquième année. Le souhait est qu'il n'y ait plus deux éditions de l'IELTS pour un même étudiant et donc que la prise en charge de l'IELTS ne soit possible qu'une seule fois au cours de la scolarité. Si un élève passe l'IELTS en deuxième année et obtient le niveau C1 ou plus, il n'aura pas besoin de le repasser s'il remplit l'une des conditions précisées précédemment et la prise en charge interviendra lors de cette deuxième année.

Troisième élément de cet ajustement : la mise en cohérence des niveaux d'anglais requis pour accéder aux programmes anglophones. Tous les masters de la PSIA ont été votés lors de leur création en 2010 avec une obligation de détenir au minimum le niveau C1 pour accéder aux enseignements. Il en a été de même lors de la création du master *Governing the Large Metropolis*. Il est proposé d'exiger le même niveau pour tous les programmes anglophones : le master in communications de l'école Communication, le master of European affairs, un master de l'école de l'entreprise ou des métiers de l'entreprise qui va être créée et le master Finance, regulation and risk.

Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle les trois éléments de la réforme :

- la validité du certificat prolongée sous conditions ;
- la prise en charge unique dans la scolarité de l'étudiant ;
- la mise en cohérence du niveau requis pour accéder à un programme anglophone.

b) Discussion

Conformément à la demande faite en ce sens lors du dernier groupe de travail, Léo CASTELLOTE se félicite, au nom de l'UNI-MET, de ces avancées qui vont permettre à tous les étudiants de mieux organiser leur scolarité, de passer l'IELTS au moment souhaité et d'être remboursés. Les trois propositions sont cohérentes. Si un étudiant décide de passer une autre certification, celle-ci sera-t-elle également remboursée ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond par l'affirmatif. Sciences Po souhaite l'œcuménisme en matière de certification. C'est un peu compliqué pour les équipes, car il faut examiner chaque cas. Le conseil est de passer l'IELTS, car Sciences Po sait l'organiser et bénéficie d'un prix plus avantageux que le prix public. Mais si un étudiant présente un certificat niveau C1 quel qu'il soit, la prise en charge pourra être effectuée.

Léo CASTELLOTE est satisfait. Les élus UNI-MET soutiennent totalement cette réforme.

Daniel MUGERIN demande quelle est la différence de prix.

Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que le prix public de l'IELTS est de 175 euros, le prix Sciences Po est de 155 euros. L'avantage de passer par Sciences Po est que l'organisme avec lequel l'école a une prestation de service, à savoir le British Council, organise toute une journée pour l'IELTS et non plus sur plusieurs jours. Cela signifie que les résultats sont plus rapides à obtenir et que l'étudiant est sollicité une seule fois pour les compétences orales et écrites. C'est beaucoup plus confortable.

Robert SKIPPON remercie Myriam DUBOIS-MONKACHI pour sa présentation très claire. Il a une question un peu technique. Comme la validité du certificat est de deux ans, si un étudiant passe l'IELTS en deuxième année, passe sa troisième année par exemple à Harvard, revient pour un master à Sciences Po en communication et souhaite faire un doctorat aux États Unis, sa certification sera-t-elle toujours valable ou devra-t-il repasser le test ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI indique qu'il devra le repasser. Mais s'il a fait toutes ses études en anglais, il aura probablement le niveau C2.

Françoise MELONIO ajoute que, d'après une enquête, les employeurs ne tiennent pas compte du fait que l'IELTS ait été obtenu une année plutôt qu'une autre.

Théo IBERRAKENE a des questions concernant l'application de ces différentes propositions. À propos de l'obligation de suivre un master en anglais, ou un enseignement en anglais ou un enseignement d'anglais, s'agit-il uniquement des enseignements présentiels ou le *e-learning* est-il pris en compte également comme permettant de répondre à cette obligation ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI est d'avis, mais elle parle sous le contrôle de la Directrice des études et de la scolarité, que du *e-learning* peut être effectivement comptabilisé.

Françoise MELONIO complète sa réponse. Jusqu'à présent, en pratique, le *e-learning* est validé par des crédits dans d'autres cours, donc il n'y a pas de raison de l'éliminer.

Myriam DUBOIS-MONKACHI ajoute que cela ne posera pas de difficulté. Sciences Po a les moyens de savoir si le *e-learning* est suivi et validé.

Théo IBERRAKENE a d'autres questions. Si ces différentes dispositions sont votées, seront-elles applicables pour les étudiants de cinquième année de cette année-ci ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond par l'affirmative. Le vote du Conseil de direction est attendu le 22 septembre et une communication sera adressée à tous les étudiants.

Théo IBERRAKENE en profite pour parler des différentes certifications. Est-ce bien la totalité de la certification qui sera prise en charge par Sciences Po ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que Sciences Po prend en charge la totalité de la certification, c'est-à-dire les quatre compétences.

Théo IBERRAKENE précise sa question : que se passe-t-il si l'étudiant passe le TOEFL ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI doit encore se renseigner pour ce cas. Le remboursement s'effectuerait à hauteur de ce que Sciences Po débourse pour un étudiant passant l'IELTS, c'est-à-dire 155 euros.

Théo IBERRAKENE prend l'exemple d'un étudiant souhaitant se rendre dans une université américaine n'acceptant que le TOEFL. Il ne sera donc remboursé qu'à hauteur de 155 euros.

Myriam DUBOIS-MONKACHI remarque que ce cas est très rare. L'étudiant aura en effet 20 ou 30 euros à payer de sa poche.

Pierre SEL précise tout d'abord qu'il vient du campus du Havre. Beaucoup d'étudiants, avant la première année, doivent joindre au dossier une certification de niveau de langue. Doivent-ils repasser un IELTS en deuxième année pour pouvoir rejoindre une université anglophone en troisième année ? Que font ces étudiants qui ont eu une certification avant d'arriver sur le campus ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que ce n'est pas Sciences Po qui définit la validité du document, mais les universités partenaires. Elle pense que les étudiants devront repasser le test, car les universités partenaires pour la troisième année l'auront demandé. Mais si l'étudiant passe la certification en début de première année, elle sera encore valable au moment de l'inscription au sein de l'université partenaire.

Sciences Po se permet de repousser la durée de validité, car l'école considère que les entreprises sont beaucoup plus pragmatiques. C'est également plus simple pour l'étudiant. Myriam DUBOIS-MONKACHI sait en outre que les étudiants tiennent beaucoup à la notion de responsabilisation de l'étudiant qui sait qu'il doit maîtriser l'anglais pour avoir un poste à l'international. Sciences Po finance une partie en lien avec la troisième année à l'étranger, mais au-delà il s'agit d'un effort personnel.

En ce qui concerne la troisième année, ce sera aux responsables de Centres de la DAIE de régler ces questions.

Anaëlle SUBERBIE a une question qui rejoint celle de Théo IBERRAKENE à propos du TOEFL. Lors d'une Commission paritaire, il avait été question de certains étudiants en campus qui ne pouvaient pas se rendre aux sessions de l'IELTS de Sciences Po. Ces étudiants qui passeraient donc l'IELTS en candidat libre seraient-ils remboursés également ? Quant à l'harmonisation du niveau d'anglais pour l'entrée en master, comment s'effectuerait l'évaluation ? Est-ce qu'elle s'effectuerait également par certification externe ou par approbation du professeur ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond que la procédure actuelle des masters de la PSIA serait appliquée. Une attestation de niveau de langue a été mise en place il y a deux ans. Elle contient : l'analyse du niveau d'anglais avant le départ pour la troisième année, éventuellement le niveau obtenu à l'IELTS et le lieu du séjour à l'étranger. Ces éléments permettent au responsable pédagogique de déterminer si l'étudiant a le niveau C1 ou non. Les étudiants qui viennent de campus en région, notamment Reims, sont dispensés, car ils sont tous au moins le niveau C1. Le niveau d'exigence des masters de PSIA est simplement étendu à ces autres masters.

Anaëlle SUBERBIE en conclut que la certification externe n'est pas une obligation dans ce cas. Un étudiant qui est parti dans un pays anglophone et qui n'a pas de certification...

Myriam DUBOIS-MONKACHI la corrige. Si l'étudiant est parti dans un pays anglophone, il a forcément passé le test de certification auparavant et obtenu le niveau C1 qui est obligatoire partout.

Anaëlle SUBERBIE pense plutôt au cas d'un étudiant qui aurait effectué un stage.

Myriam DUBOIS-MONKACHI et Françoise MELONIO sont d'accord pour dire qu'en cas de stage c'est l'évaluation opérée par Sciences Po qui importera.

Céline BENTZ rappelle que l'UNI-MET soutient ces nouvelles modalités, mais elle-même s'interroge sur leur application. L'IELTS est organisé par le British Council et c'est cet institut qui décide de la durée de validité de deux ans. Sciences Po peut-il décider de façon arbitraire de prolonger cette durée ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que ce n'est pas une décision arbitraire. Sciences Po a posé une obligation de scolarité pour les étudiants en 2009 : ne sont diplômés que ceux qui ont un niveau minimal C1 en anglais. L'allongement de la durée de validité du certificat dépend de l'établissement qui a toute sa liberté pédagogique. Cela signifiera que l'étudiant pourra inscrire dans son curriculum vitae : IELTS niveau C1 obtenu par exemple en 2013 et diplôme de Sciences Po obtenu en 2016. Aucun employeur ne se posera la question de ces deux années. Sciences Po s'est rendu compte que la plupart des entreprises ne connaissaient pas l'IELTS et ne contentaient pas de la mention d'un test d'anglais sur un CV. Les entreprises vérifient le niveau d'anglais de leurs jeunes diplômés. Elles sont pragmatiques. Sciences Po aide les étudiants à acquérir un niveau C1 et les aide à entretenir ce niveau grâce à des cours en anglais. Ce sera à l'étudiant de prouver ensuite ses compétences à l'employeur. Sciences Po ne va pas dire au British Council que la durée de validité du certificat a été modifiée, mais l'école aide l'étudiant à entretenir son niveau d'anglais. Il s'agit de simplifier la situation actuelle et d'améliorer sa lisibilité.

Anaëlle SUBERBIE demande s'il sera possible de disposer d'un récapitulatif.

Françoise MELONIO fait remarquer que l'avis de la Commission paritaire doit être donné lors de la présente réunion pour que ces dispositions passent ensuite dans les différents conseils et soient mises en œuvre dès cette année.

Delphine GROUES ajoute que le vote est programmé pour le prochain Conseil de direction.

c) Vote

Daniel MUGERIN passe au vote.

Les nouvelles modalités concernant le niveau C1 sont adoptées à l'unanimité.

III. RESTITUTION DES TRAVAUX DU CoCuMa

a) *Présentation*

Françoise MELONIO annonce que la présentation se fera à deux voix, avec Delphine GROUES. Elles vont expliquer tout d'abord la façon dont le CoCuMa a fonctionné en groupe de travail.

Delphine GROUES entame la présentation.

Un an auparavant, le projet de créer un Comité du Curriculum des Masters était annoncé aux instances. La mission de ce comité était de rechercher des axes de développement dans l'offre de second cycle de Sciences Po, d'examiner d'éventuelles ouvertures sur des perspectives nouvelles, de mettre en exergue les initiatives innovantes déjà mises en place dans certains masters afin de renforcer la visibilité, la lisibilité, l'attractivité et la cohérence de l'offre pédagogique de second cycle de Sciences Po. Le constat général était celui du développement rapide et important de l'offre de master dans les dernières années. Il était temps de faire le point pour déterminer les créneaux où Sciences Po était absent dans la formation de second cycle.

Le CoCuMa s'est réuni 11 fois dans l'année. Sept séances ont été consacrées à des présentations par des doyens et directeurs exécutifs des masters venus exposer leurs programmes, leurs méthodes et leurs perspectives. Deux groupes de travail ont été organisés avec la Commission paritaire, où le Conseil de direction a également été invité. Le travail s'est fait avec l'objectif d'obtenir un consensus sur les pistes évoquées pendant l'année avec les directeurs des masters et les professeurs de Sciences Po.

Deux axes sont apparus fondamentaux dans les réflexions du CoCuMa, le premier est celui du renforcement de la cohérence de l'offre de second cycle à travers plusieurs aspects.

Tout d'abord le principe de l'école : des écoles sont déjà constituées à Sciences Po, comme l'école de journalisme, l'école de communication, l'école de droit et l'école d'affaires internationales de PSIA. Le CoCuMa soutient ce type de structure et promeut la synergie des forces de chaque master qui s'opère au sein de ces écoles. Il s'inscrit dans le projet du document d'orientation stratégique dans ce sens, pour que trois nouvelles écoles puissent se constituer.

Delphine GROUES précise qu'à la suite aux réflexions du CoCuMa ses interlocuteurs verront les mesures concrètes arriver au fur et à mesure dans les instances afin d'être votées.

Le second axe qu'elle veut développer est l'importance de renforcer les liens entre les masters professionnalisant où la plupart des enseignements sont dispensés par des praticiens et les centres de recherche. Il faut développer la possibilité pour l'étudiant de suivre un parcours dit recherche, tel qu'il en existe déjà, notamment dans les masters STU, GLM et dans l'école de droit. Cela permet à un étudiant pendant son master d'être accompagné par un chercheur de l'école doctorale afin de rendre des travaux scientifiques sans pour autant choisir de partir ensuite en thèse. C'est une technique pédagogique très enrichissante pour les étudiants.

Françoise MELONIO renchérit. Ce projet va avec l'idée que chaque école pourrait disposer d'un référent recherche sur les laboratoires les plus proches de son secteur. Actuellement il existe des masters où il se trouve beaucoup de chercheurs avec des professionnels et d'autres masters où les chercheurs sont peu nombreux. Il faut essayer que la recherche de Sciences Po soit présente dans l'ensemble des formations.

Delphine GROUES reprend sa présentation. Une autre piste serait de développer la pédagogie active qui consiste à mettre les étudiants en situation professionnelle, comme s'ils étaient déjà en poste, notamment grâce à des études de cas ou des performances orales. Le développement de cet axe est souhaitable. Un chantier est déjà ouvert sur le numérique, sa place, son utilisation.

Françoise MELONIO ajoute que cette piste accompagne le développement des projets collectifs comme dans les masters STU ou GLM. Il faudrait que ces projets prennent place davantage au cœur du cursus dans les autres masters également.

Delphine GROUES signale l'exemple du master Gestion des ressources humaines qui réalise des enquêtes collectives.

Pour Françoise MELONIO, il faut tirer parti de ces bonnes pratiques d'intégration dans la vie professionnelle, qui ne passe pas seulement par un stage, mais aussi par de l'expérience professionnelle guidée par un professeur et intégrée à l'intérieur même du cursus.

Delphine GROUES continue. Il faut réaffirmer l'importance de l'ancrage international qui fait partie de l'identité de Sciences Po depuis plusieurs années. Cela passe par le recrutement d'étudiants, par la perspective internationale des cours et par les langues dans lesquelles sont dispensés les enseignements. Le CoCuMa suggère que chaque école puisse proposer au moins un parcours ouvert aux étudiants non francophones à leur arrivée, mais qui apprendront le français au cours de leur séjour à Sciences Po.

Françoise MELONIO ajoute un point à propos des contenus, point à propos duquel les étudiants étaient demandeurs. L'idée est de renforcer l'identité commune de Sciences Po, au-delà des divisions en école ou en master. Il existe un consensus pour maintenir la formation commune et la renforcer dès cette année. Par exemple, PSIA qui ne se trouvait pas dans la formation commune y est entré. Dès cette année, le master recherche de sciences politiques entre également dans la formation commune. Il faut veiller à ce que tous les étudiants de Sciences Po bénéficient de ce bien commun.

Delphine GROUES souligne que la formation commune a un ancrage scientifique très fort qui complète l'ancrage professionnel des enseignements de master.

Françoise MELONIO confirme : cette formation commune est aussi une vitrine de recherche.

Delphine GROUES souhaite développer le point de la gouvernance. Le fait d'avoir des écoles permet d'harmoniser la gouvernance puisque tous les masters seront inclus dans une structure commune. Chaque école aura un doyen ou une doyenne. Le souhait est d'institutionnaliser des pratiques qui existent déjà dans la plupart des masters, avec des rythmes réguliers, en créant deux conseils où les interlocuteurs reconnaîtront des pratiques déjà existantes :

- Les réunions des délégués qui s'appelleraient conseils pédagogiques se réuniraient au moins une fois par semestre afin de réunir les équipes des masters concernés, les représentants des enseignants et les représentants des délégués et de parler des aspects quotidiens de la formation (gestion difficile du temps, quantité de travail, *etc.*).
- Le conseil stratégique aurait un tout autre objectif : rassembler une fois par an des directeurs des ressources humaines ou des spécialistes des secteurs professionnels qui sont liés à ces masters afin d'avoir un dialogue ouvert avec ces recruteurs, avoir leur avis sur les maquettes, prévenir l'école de changements intervenant dans la profession afin que Sciences Po soit toujours en phase avec l'évolution des secteurs professionnels.

Françoise MELONIO signale qu'il serait bien que siègent au Conseil stratégique quelques chercheurs des secteurs concernés pour avertir si de vrais changements ont lieu en matière de recherche pour éviter que les cours ne décrochent par rapport à ce qui constitue le savoir à un moment donné. Le Conseil stratégique est une instance qui se réunira rarement, qui existe déjà dans certaines formations et qui a plutôt une fonction prospective.

Delphine GROUES veut répondre à une question posée par un étudiant dans un groupe de travail. Ce n'est pas au Conseil stratégique d'élaborer les maquettes. Il doit réfléchir aux pistes d'évolution du secteur professionnel. Et les chercheurs y siègeront pour réfléchir au secteur de recherches.

Françoise MELONIO annonce qu'un des premiers travaux que le CoCuMa veut entreprendre est l'élaboration d'un certain nombre d'indicateurs de la bonne santé d'une formation. Sciences Po n'a pas d'inspection par un organisme d'état et doit juger lui-même de la qualité de ses formations. Des personnes extérieures peuvent regarder la qualité d'une formation, mais cela ne peut se faire chaque année. L'idée est de se mettre d'accord en interne sur des indicateurs permettant de savoir si le fonctionnement de la formation est satisfaisant. Un premier pas dans cette direction a été réalisé sous la forme d'une enquête destinée aux enseignants vacataires

dont les résultats appelleront certainement à un certain nombre de propositions. Cette enquête a été menée, car la Direction des études le voulait, mais aussi parce que les élus enseignants à la Commission paritaire et au Conseil de direction l'avaient demandée. Il sera possible de tirer des indicateurs de bon fonctionnement de cette enquête. Sous la responsabilité de Myriam DUBOIS-MONKACHI, une enquête sera menée auprès des étudiants, en réfléchissant aux critères de satisfaction des étudiants. L'existence de critères communs permettra également d'harmoniser les différents masters. Françoise MELONIO propose aux élus étudiants de réfléchir aux points qu'il est important de vérifier pour mesurer la satisfaction des étudiants. Cette réflexion pourra se mener en groupe de travail.

Delphine GROUES souligne qu'il sera question de ces axes en Commission paritaire au fur et à mesure de leur développement et mise en place.

Le second grand axe de réflexion du CoCuMa est celui d'une recherche de rationalisation par le partage et la diffusion des bonnes pratiques et par l'ouverture de nouvelles écoles.

Un sujet rejoint la question de Pierre SEL à propos des *executive masters* : examiner le créneau de formation pour des jeunes professionnels. Il s'agirait de formations complémentaires destinées à des étudiants diplômés avec quelques années d'expérience professionnelle, alors que les *executive masters* s'adressent à des cadres qui ont de longues années d'expérience derrière eux. Ce serait une formation intensive de master, en un an ou en trois semestres, pour de jeunes professionnels, qui pourraient avoir des cours communs avec les étudiants de master. Un groupe de travail va être mis en place pour étudier les formations possibles, les profils et les modèles à mettre en place.

Enfin, une préconisation du Cocuma revient sur une piste évoquée en Commission paritaire : renforcer l'orientation au Collège universitaire. Plusieurs mesures verront le jour dès cette année :

- Demander aux étudiants de rédiger des *curriculum vitae* et des lettres de motivation plus souvent dans leur scolarité, notamment par rapport au stage de terrain, afin qu'ils maîtrisent mieux cet exercice. Des ateliers seront organisés pour aider les étudiants à maîtriser ces exercices.
- La semaine de l'orientation sera plus ancrée dans les périodes scolaires. Des journées sont déjà consacrées à l'orientation dans le calendrier de la scolarité. Sur le campus parisien, des journées sont prévues fin janvier. Pour les campus de province qui utilisent ces journées pour divers ateliers, les directeurs de campus doivent donner en septembre au doyen du Collège universitaire un programme pour l'orientation de leurs étudiants et l'initiation au monde professionnel, programme qui sera réalisé tout au long de l'année, et non seulement au cours de trois journées comme à Paris. Le souhait est d'harmoniser le processus d'orientation sur tous les campus du Collège universitaire.
- Enfin, Sciences Po Avenir va être développé pour mieux accompagner la formation à l'embauche, avec des entretiens blancs, des ateliers d'étude de cas, mais également pour améliorer l'insertion professionnelle, en aidant une recherche active de travail. L'hypothèse d'un changement de nom de ce service a été évoquée, peut-être « service des carrières ».

Françoise MELONIO indique que les employeurs ont du mal à comprendre que Sciences Po Avenir est le service où déposer les offres de stage.

Delphine GROUES ajoute que cette appellation n'est pas très compréhensible pour les étudiants internationaux alors que l'expression « service des carrières » est déjà connue dans plusieurs pays et désigne des services d'aide à l'insertion professionnelle.

Françoise MELONIO signale que les remarques du CoCuMa sur ce point ont déjà été mises en œuvre, car un gros travail est fait sur une plateforme adaptée aux étudiants internationaux sur laquelle se trouveront toutes les offres de stage, que l'offre soit reçue par une école, la Direction de la stratégie ou par Sciences Po Carrière. Une base de données permettra à tout le monde d'avoir accès à toutes les offres de stage. Jusqu'à présent, les informations étaient un peu dispersées. Le choix du logiciel a été fait, il faut encore le mettre en œuvre et c'est un assez gros travail qui sera achevé dans les mois à venir.

Delphine GROUES conclut. L'année universitaire qui débute va permettre de passer de l'analyse à l'action. Des groupes de travail vont être mis en place sur les différents points. Françoise MELONIO et elle-même reviendront vers la Commission paritaire, car plusieurs points la concernent directement. Elles sont prêtes à répondre aux questions des élus.

b) Discussion

Anaëlle SUBERBIE rappelle que certains élus UNEF avaient participé au dernier groupe de travail. Des propositions sont intéressantes, notamment l'accent mis sur l'orientation, les liens plus importants entre masters et recherche et une meilleure visibilité de l'offre de master. Un point fondamental reste une source d'inquiétude pour les élus UNEF, c'est celui de la gouvernance des écoles. Même si Delphine GROUES l'a dit, Anaëlle SUBERBIE insiste sur le fait que le Conseil stratégique ne doit pas pouvoir élaborer les maquettes. Les conseils doivent être source de proposition, mais les décisions doivent revenir seulement à la Commission paritaire et au Conseil de direction.

Delphine GROUES précise qu'il n'a même jamais été souhaité que Le Conseil stratégique intervienne directement sur les maquettes, et qu'il n'y a donc pas de débat à ce sujet.

Anaëlle SUBERBIE porte également une revendication de l'UNEF : un élu étudiant de la Commission paritaire devrait pouvoir siéger dans les conseils pédagogiques des masters, afin de faire le lien entre les conseils centraux, notamment la Commission paritaire et les conseils de master. Cela permettrait aux délégués des masters qui ne siègent que dans le conseil relevant de leur master d'avoir une vision globale grâce à l'élu de la Commission paritaire. Les délégués seraient mieux informés des pratiques pédagogiques dans l'ensemble des masters. De plus, certains délégués de master ne sont pas aussi disponibles que les élus de la Commission paritaire pour travailler sur les questions pédagogiques. Les délégués de master connaissent mieux le master, car ils le vivent, mais il paraît important qu'un élu étudiant soit présent. Enfin, cet élu étudiant pourra représenter les délégués de master au sein de la Commission paritaire.

Pour Françoise MELONIO, une des difficultés est que les conseils pédagogiques supposent que l'étudiant connaisse vraiment bien la formation présente du master, c'est possible pour un étudiant qui réalise ce master, mais difficile pour une personne extérieure. Ce n'est pas le même niveau de préoccupation qu'en Commission paritaire. Un conseil pédagogique examine les enseignements à reconduire ou les professeurs qui doivent venir. C'est un travail très précis.

Delphine GROUES ajoute qu'il y aura des bilans sur le déroulement des formations. Elle pense que si les élus étudiants de la Commission paritaire veulent entretenir des liens étroits avec les délégués master ils peuvent organiser des rencontres avec eux. Ces conseils pédagogiques traiteront en effet du quotidien précis de chaque programme, et le retour des délégués et d'autant plus précieux.

Anaëlle SUBERBIE précise le souhait de l'UNEF : un élu étudiant permettrait aux délégués de connaître les pratiques générales de Sciences Po en matière de pédagogie parce que beaucoup d'étudiants arrivent à Sciences Po en master, sans avoir été au Collège universitaire et connaissent mal ce qui se fait à Sciences Po. Cela leur permettrait d'avoir l'opinion d'un étudiant qui a une vision générale de Sciences Po et cela assurerait la parole des délégués de master au sein de la Commission paritaire.

Pour Delphine GROUES, s'il s'agit d'un problème de transmission d'information, les élus étudiants peuvent rencontrer les délégués de master. Il n'est pas nécessaire de siéger au conseil pour ce faire.

Anaëlle SUBERBIE insiste. Les étudiants en master ont une lourde charge de travail, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'Anaïs de SAINT-MARTIN quitte ses fonctions au sein de la Commission paritaire. Les étudiants élus qui sont en deuxième année ont plus de temps.

Françoise MELONIO laisse à Anaëlle SUBERBIE la responsabilité de ses propos quant au temps disponible des étudiants de deuxième année.

Elle ne pense pas que des élus enseignants siégeront en tant que tels au conseil de chaque master. Au Conseil pédagogique se trouveront des représentants des enseignants de la formation. Mais pour Françoise MELONIO, cette question est encore ouverte.

Céline BENTZ suggère que chaque séance de Conseil pédagogique donne lieu à un procès-verbal qui permettrait de transmettre les informations.

Françoise MELONIO est tout à fait d'accord.

Delphine GROUES souligne qu'il n'y a aucune difficulté pour transmettre l'information. Mais il est vrai qu'il y aura un problème de représentativité des élus étudiants et enseignants. Elle comprend les propos d'Anaëlle SUBERBIE mais si les élus craignent un manque d'information et veulent mieux partager les connaissances à propos de l'offre générale de formation, Delphine GROUES pense que des rencontres en dehors des réunions des conseils répondront à ce souci.

L'idée du procès-verbal paraît excellente à Françoise MELONIO, les comptes-rendus pourront être communiqués à la Commission paritaire.

En tant qu'élu de l'UNI-MET, Léo CASTELLOTE tient à souligner que les propositions du CoCuMa lui semblent favorables : elles améliorent la lisibilité de la carte des masters à Sciences Po. Deux points sont particulièrement satisfaisants :

- Le premier concerne l'orientation professionnelle qui est fondamentale, car les étudiants espèrent un emploi à la suite de leurs études.
- Le second est celui des masters internationaux. Il a compris qu'il n'y aura pas de master sans cours de français. C'est une victoire revendiquée par l'UNI-MET, car cette interrogation existait lors du premier groupe de travail. Il est très important que des cours de français obligatoires fassent partie de ces masters puisque les étudiants qui choisissent de venir à Sciences Po viennent aussi à Paris et en France. Il est du devoir de l'école de faire rayonner la culture française à travers Sciences Po.

Pierre SEL a une remarque à ce sujet. Pour les étudiants qui voudraient intégrer un master et qui ne parlent pas du tout le français, devront-ils maîtriser un certain niveau de langue pour intégrer le master ou une formation en français adaptée à leur discipline leur sera-t-elle proposée ?

Françoise MELONIO remarque que ces étudiants seront dans la situation des élèves du Havre.

Si Pierre SEL pose la question, c'est que ce point a posé problème avec certaines matières proposées aux étudiants de deuxième année. Les étudiants étrangers qui ont commencé le français au Havre l'année précédente ont du mal à suivre des matières qui nécessitent un vocabulaire précis. Les cours de français seront-ils adaptés à leur cursus ?

Françoise MELONIO croit que l'idée n'est pas nécessairement qu'il y ait des matières enseignées en français, mais qu'un apprentissage du français soit poussé pour chacun. Cela permettrait aussi à l'établissement de demander une labellisation en enseignement du français langue étrangère. C'est une procédure un peu lourde à laquelle Sciences Po est en train de réfléchir.

Au même titre qu'un niveau C1 en anglais est exigé pour être diplômé de Sciences Po, Céline BENTZ demande s'il est possible de demander un équivalent pour la langue française pour des étudiants dont le français ne serait pas la langue maternelle.

Françoise MELONIO note qu'un niveau C1 en français est compliqué à atteindre en deux ans pour ceux qui entrent en master à Sciences Po sans connaître du tout le français.

Céline BENTZ précise qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un niveau C1.

Françoise MELONIO reconnaît qu'il est possible de demander un minimal de français tel qu'il est possible de l'acquérir en deux ans.

Théo IBERRAKENE veut revenir sur les propos d'Anaëlle SUBERBIE concernant la présence d'un élu de la Commission paritaire au sein des conseils de master. Lui-même, lors de sa première année, était également étudiant à l'Université Paris I, dans le cadre du double cursus mathématiques, et il a l'expérience des conseils d'UFR qui existent dans les facultés. Ce sont, certes, des choses très différentes, mais il s'agit de conseils se tenant à l'échelle d'une partie de la faculté, et c'est un parallèle intéressant avec ces possibles conseils pédagogiques.

Françoise MELONIO a elle-même été directrice d'une UFR de 10 000 étudiants. Les étudiants présents dans les conseils d'UFR sont très actifs, mais ce sont des étudiants de l'UFR concernée.

Théo IBERRAKENE signale que ce point varie selon les UFR, comme il pourrait varier selon les écoles à Sciences Po.

Selon Françoise MELONIO, selon les statuts, il s'agit toujours d'étudiants appartenant à l'UFR.

Théo IBERRAKENE pense qu'au-delà de l'idée de circulation de l'information, c'est la présence même des étudiants au sein de ce conseil qui importe. Un élu émanant de l'organe central qu'est la Commission paritaire a son rôle à jouer pour soutenir des délégués de master qui ne savent pas toujours comment intervenir dans un conseil. Ce serait intéressant qu'un membre de la Commission paritaire puisse aider un délégué de master dans le cadre de ces conseils dans un cadre formel. Se rencontrer en dehors de ce cadre ne lui semble pas suffisant.

Françoise MELONIO répète que la plupart des universités ont des élus qui relèvent de l'UFR concernée et qui sont directement en prise avec les problèmes rencontrés dans les examens, les cours qui ne fonctionnent pas et qui ont des compétences particulières.

Théo IBERRAKENE est d'accord sur l'importance à accorder à ces compétences particulières, mais pour un certain nombre de questions, il est parfois bien d'être appuyé par un élu. Il serait très intéressant qu'un élu de la Commission paritaire puisse faire le lien entre la Commission et les écoles avec un véritable échange de façon à ce que l'intervention étudiante au sein de ces conseils pédagogiques soit profitable à tous.

Françoise MELONIO et Delphine GROUES prennent note de la revendication des élus étudiants.

Daniel MUGERIN précise qu'aucun vote n'est prévu au sujet de ce point de l'ordre du jour.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Anaëlle SUBERBIE intervient, car le planning prévoit une présentation de la Commission paritaire aux étudiants de Poitiers à 15 heures 30. N'est-il pas possible d'interrompre la séance, de réaliser cette courte présentation et de reprendre ensuite ?

Daniel MUGERIN est d'accord pour une suspension de quinze minutes destinée à permettre cette présentation.

La séance s'interrompt entre 15 heures 28 et 15 heures 45.

IV. PROPOSITION DE CALENDRIER ET DE MODALITES DE LA PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS

Jacques de CHAMPCHESNEL tient à saluer à l'occasion de ce point le travail remarquable de Bérandère GAVAUDO et Julien PALOMO qui s'occupent admirablement de cette vie associative à Sciences Po qui requièrent beaucoup de moyens humains, qui sont souvent cachés, des moyens immobiliers – plus de 1000 salles ont été mises à disposition l'année dernière malgré la rareté de l'espace – et des moyens techniques. Jacques de CHAMPCHESNEL attire l'attention sur la responsabilité et le rôle de la Commission paritaire, car c'est elle qui valide les associations et les reconnaît. Bérandère GAVAUDO croule sous le travail à Paris et n'est pas venue à la réunion.

a) Présentation

Julien PALOMO prend la parole.

La réunion se tient à la veille de la date limite de dépôt des candidatures pour la procédure de reconnaissance des associations et à la veille de la date limite d'inscription aux formations associatives. Le calendrier mis en œuvre comprend une petite différence par rapport aux années précédentes, car il inclut cette inscription. Ces formations ont été votées lors de la dernière réfection sérieuse du Règlement de la vie étudiante en octobre

2008, mais elles n'ont pas pu être mises en œuvre, ou l'ont été sporadiquement au cours des six dernières années. La difficulté principale a longtemps été les disponibilités croisées des enseignants et des étudiants provenant de plus de 30 programmes académiques différents. Cette année, dix enseignants sont disponibles trois samedis d'affilée pour des sessions de trois heures et suffisamment d'étudiants sont motivés pour assister à ce volet de formation le samedi.

C'était l'opportunité pour inverser le calendrier de la procédure. En effet, trois années auparavant, lors de la première expérimentation, le calendrier était le suivant : ouvrir d'abord la procédure de reconnaissance des associations, la conclure et ensuite former les étudiants. Mais les responsables associatifs achevaient de suivre la formation en novembre, il leur restait seulement trois semaines actives au premier semestre. Le premier semestre était donc raté. En conséquence, l'année 2010-2011 ne s'est pas signalée par un fort taux de satisfaction des responsables associatifs. Cette année, le calendrier a été modifié : les personnes font connaître leur intérêt pour la procédure de reconnaissance des associations, suivent les formations, décident pendant les formations si cette procédure leur convient et au terme de la formation décident, soit de se retirer de la procédure, soit de poursuivre.

Pour renforcer le sérieux académique de cette formation, il a été décidé d'expérimenter cette année de rendre obligatoire la formation pour les étudiants qui souhaitent participer à la procédure de reconnaissance des associations, en échange d'une ouverture plus large des moyens mis à disposition des associations à plus d'étudiants de Sciences Po. Un mouvement amorcé avec la création de la Commission de la Vie étudiante est ainsi entériné : cette Commission est désormais accessible à tout étudiant de Sciences Po qu'il appartienne ou non à un groupement associatif. Dans cette perspective, la procédure de reconnaissance des associations devient un parcours spécialisé destiné aux étudiants soucieux de faire partie de l'animation du campus de façon intensive et avec une bonne formation tout au long de l'année alors que des étudiants qui auraient une seule idée à proposer au cours de l'année, comme une seule conférence ou manifestation, qui se trouvent un peu démunis face au poids de la procédure et des formalités administratives en préfecture, se dirigeront vers la Direction de la Vie universitaire qui jugera s'il est bon ou non de saisir la Commission de la vie étudiante. Le but est d'avoir un processus plus lisible et plus simple, notamment pour les étudiants internationaux, pour qui la notion d'association loi 1901 est un casse-tête qui leur fait perdre beaucoup d'énergie dans la réalisation de leurs projets.

Le calendrier de cette année est donc le même que celui des années précédentes, mais il est plus élargi. Il a commencé plus tôt pour laisser le temps de placer les samedis de formation avant le forum des associations et la procédure à proprement parler, avec le recueil de soutiens, du 2 au 5 octobre.

Pour l'heure, contrairement à ce que pouvaient craindre certains responsables associatifs qui s'en étaient ouverts assez franchement sur les réseaux sociaux et dans les médias étudiants, aucune hécatombe associative n'est observée. À la veille de la date limite, 60 associations se sont déjà portées candidates à cette procédure de reconnaissance, contre 95 l'année dernière. Avec l'habituel tiers de déperdition qui est observé, il n'y a pas eu plus de 40 associations actives l'année dernière, comme tous les ans. Chaque année, les cas d'associations se créant en vue d'un seul événement sont nombreux. Ils seront résolus cette année par l'alternative proposée.

Les formations comptent pour le moment, hors associations historiques et associations permanentes pédagogiques, 80 inscrits. On peut donc prévoir entre 120 et 130 étudiants pour cette première année. La situation se présente donc plutôt bien. Cette réforme assez importante est proposée cette année à titre expérimental, elle sera ensuite évaluée. Pour le moment, une modification du Règlement de la Vie étudiante n'est pas souhaitée. Il faut attendre le bilan de cette expérience, savoir si la Commission de la Vie étudiante et la Direction de la Vie universitaire sont à l'aise avec le dispositif, si les cours satisfont ou non les étudiants. À ce titre, les élus étudiants de la Commission paritaire sont invités à venir voir comment cette formation se déroule et invités en particulier à la séance inaugurale du 12 septembre. Ils peuvent par ailleurs s'inscrire à ces cours.

b) Discussion

Jaïdat ALI DJAE annonce que l'UNEF est vraiment satisfaite de la mise en place du module de gestion associative, car le problème des membres et dirigeants d'associations était soulevé lors des discussions avec les associations durant l'année précédente. Elle-même est responsable d'association, en tant que telle, elle est amenée à gérer des gros budgets et à organiser des événements assez importants, avec des procédures administratives à respecter. Cette formation est donc nécessaire et peut permettre de valoriser la vie associative

à Sciences Po. Le fait que la formation soit créditée est un plus. Elle a deux questions : une formation est-elle prévue pour les membres d'associations des campus en région ? À propos de la procédure de reconnaissance, est-il possible d'ajouter un délai de quelques jours pour laisser le temps aux associations de s'inscrire ?

Julien PALOMO explique que pour les associations de campus, comme le règlement de la Vie étudiante, non réformé à ce jour, ne prévoit pas de placer les associations de campus sous le régime général et continue à prévoir un régime particulier en fonction des modalités fixées par les directeurs des campus, rien n'a été prévu à grande échelle. Mais la question a été soulevée par des associations de campus et des directeurs de campus. Au choix des directeurs, des places ont été laissées aux étudiants de campus qui souhaitent assister à la formation, avec la contrainte de faire le voyage trois fois à Paris, même si une certaine souplesse sera acceptée pour l'une des séances, - certains étudiants parisiens se trouveront déjà de toutes façons dans leurs examens blancs. Les directeurs de campus ont accepté de payer ces déplacements. En fonction du succès de la formation cette année, il sera utile d'envisager avec les enseignants des déplacements sur les campus. Des discussions sont déjà en cours, pour remplacer les séances auxquelles ne pourraient assister les étudiants. Par exemple, à Poitiers, Tilman TURPIN a prévu d'organiser une ou plusieurs séances supplémentaires sur des questions très pratiques.

Ajouter un délai à la date limite d'inscription pour la procédure de reconnaissance est impossible, car l'administration ne dispose que de 24 heures pour inscrire les étudiants de la formation dans le système de la scolarité. Ils seront entre 120 et 130. Seulement pour les associations permanentes, une demi-journée de plus est accordée. Le calendrier proposé est très resserré, en partie, car il s'insère entre deux séances de la Commission paritaire : celle du jour, la première de l'année, et la deuxième qui reconnaît les associations. Il convient de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance de décider du report d'une semaine de la deuxième séance de l'année universitaire 2015-2016, pour trouver une semaine supplémentaire entre les inscriptions et le début des formations. Il n'est pas non plus question de donner aux enseignants leur emploi du temps définitif et la liste de leurs étudiants la veille du premier cours. 80 % des inscriptions doivent être achevées mercredi 10 septembre au soir et 100 % jeudi 11 à midi.

Daniel MUGERIN souhaite qu'un point soit fait à destination des nouveaux élus sur la pratique de la Commission paritaire qui consiste lors de la reconnaissance des associations à accorder une tolérance pour les associations qui n'ont pas atteint le seuil de 120 signatures, mais qui l'approchent de très près. Chaque année, une discussion a lieu à ce sujet, elle donne quelquefois lieu à des récriminations et à des différences d'appréciation. Cet usage est devenu une coutume.

Julien PALOMO note qu'une interrogation demeure pour la DVU : quelle sera la conséquence du nombre moindre d'associations candidates sur la participation à la procédure de reconnaissance des associations ?

Les deux années précédentes, 50 % de participation avaient été mesurés, sachant qu'en dernière minute, les étudiants se mobilisent sur les réseaux sociaux et demandent à leurs camarades de signer. Les 50 % étaient atteints de façon presque mécanique : on considère la centaine de candidats de l'époque, multipliée par 120 voix, ce qui donnait environ 5000 participants. Cette année, il y aura entre 60 et 70 associations candidates, il ne sera pas possible d'afficher un taux de participation à la procédure aussi élevé. Mais si l'intérêt se maintient et si les responsables associatifs candidats font correctement campagne (et normalement elles auront été formées pour mener au mieux cette campagne), toutes les associations ou presque devraient atteindre les 120 voix.

Julien PALOMO pense tout de même qu'il faudra faire preuve de magnanimité dans la mesure où cette année, pour la première fois, les personnes auront suivi des formations et tenteront des crédits ECTS. Des étudiants qui vont avoir demandé des crédits ECTS et qui n'auront pas obtenu 120 voix vont-ils devoir interrompre leur parcours associatif et par conséquent, une partie de leur parcours académique ? La procédure de reconnaissance des associations va prendre une valeur plus symbolique qu'auparavant. Cela fait partie des conséquences logiques de ces évolutions, qu'il va falloir étudier.

La mansuétude est à envisager, mais comme d'habitude, pas de façon outrancière. Les années précédentes, la Commission paritaire « repêchait » à une centaine de voix. Lui-même répète ce qu'il dit chaque année : administrativement parlant, il y a de la place pour une association de plus ou de moins. Les élus de la Commission paritaire prennent ensuite des décisions politiques qu'ils assument.

Daniel MUGERIN ne sait pas s'il s'agit vraiment de décisions politiques.

Pour Julien PALOMO, ces décisions peuvent avoir été politiques.

Daniel MUGERIN le reconnaît. Le cas le moins problématique est celui d'associations n'atteignant pas 120 voix, mais qui, dans le passé, ont fait partie du paysage de Sciences Po.

Julien PALOMO est d'accord. Si une association existe depuis 5, 7, 10, 12, 15 ans et qu'elle n'obtient que 117 voix une année, il n'y a pas de raison de sanctionner un « accident industriel ».

Daniel MUGERIN rappelle que la Commission paritaire s'attache à l'étude de l'objet de l'association en vérifiant qu'il ne contrevient pas au règlement et à l'ordre public.

Sur une question d'Anaëlle SUBERBIE, Daniel MUGERIN explique que s'il effectue ce rappel c'est parce que parfois les points de vue divergent.

Léo CASTELLOTE signale que les élus UNI-MET soutiennent totalement ce projet de réforme, avec la formation, qui va enrichir le CV des étudiants. Leur formation associative sera validée par des crédits ECTS et il y aura un professionnalisme plus important dans les associations.

Il a une question pratique : la dernière séance de formation des associations est le 27 septembre, qui est aussi le jour où Sciences Po organise l'IELTS. Or, de nombreux responsables associatifs sont en deuxième année et doivent passer l'IELTS.

Julien PALOMO sait bien que lors de cette première année se produiront des conflits d'emploi du temps, par exemple lors de la séance inaugurale du 12 septembre au soir.

Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle qu'il y a plusieurs sessions de l'IELTS pour le Collège universitaire. Il suffit de prévenir suffisamment tôt le Département des langues pour qu'il réinscrive les étudiants concernés à d'autres sessions, car le British Council a besoin d'une grande anticipation, organisant des sessions pour plusieurs villes en même temps. Il faut prévenir, c'est tout.

Anaëlle SUBERBIE demande s'il est possible d'avoir un dédoublement des formations, d'avoir deux groupes à chaque fois.

Julien PALOMO répond que deux groupes sont déjà constitués pour chaque samedi, matin et après-midi.

Jacques de CHAMPCHESEL précise qu'il y a une série de groupes le matin et une série de groupes l'après-midi.

Julien PALOMO sait bien que la séance inaugurale, qui ne compte pas vraiment pour les cours, connaîtra un fort taux d'absentéisme : 30 % des inscrits auront une conférence de méthode en même temps, parfois dans une matière fondamentale.

Léo CASTELLOTE donne l'exemple de sa propre association qui tiendra sa première réunion prévue depuis longtemps le 12 septembre.

Julien PALOMO redit qu'il sera tenu compte des conflits horaires signalés.

Anaëlle SUBERBIE demande si ce sera à l'étudiant de décider s'il assiste à l'un plutôt qu'à l'autre.

Jacques de CHAMPCHESEL explique que la séance inaugurale se tient le vendredi soir lors du dernier créneau de la journée le 12 septembre. Certains auront forcément des cours en même temps. Mais la formation elle-même se tiendra le samedi, dans un groupe du matin ou de l'après-midi, et très peu d'étudiants ont à la fois cours le samedi matin et le samedi après-midi.

Anaëlle SUBERBIE demande des informations sur l'importance de la séance inaugurale.

Jacques de CHAMPCHESEL indique qu'il ne s'agira pas uniquement d'une présentation, mais de lancer véritablement une dynamique. Un témoignage permettra de comprendre les enjeux de cette formation et comme l'a dit Léo CASTELLOTE de saisir ce que ce programme représente en termes d'acquisition de compétences. C'est une séance qui a toute sa pertinence.

Léo CASTELLOTE est d'accord avec Jacques de CHAMPCHESEL sur la pertinence de cette séance, mais si elle ne peut malheureusement pas être suivie, la formation sera-t-elle validée ?

Julien PALOMO répète ce qu'il a dit : il sera tenu compte du fait qu'un étudiant a un autre cours à cet horaire.

Jacques de CHAMPCHESEL complète : si l'étudiant a cours pendant la séance inaugurale il sera excusé, sinon non. Un engagement extérieur ne compte pas de la même façon.

Léo CASTELLOTE rappelle son cas : la réunion de rentrée de l'association en question.

Pour Jacques de CHAMPCHESEL, la vie associative vient toujours en complément de la vie académique. Aucun élément associatif ne peut être utilisé pour être absent à un enseignement.

Julien PALOMO le dit autrement : l'activité associative ne peut annuler le cours associatif.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 16 JUIN

Daniel MUGERIN rappelle que l'usage veut qu'il soit possible de mentionner des observations oralement, mais que pour des raisons pratiques les demandes de modifications doivent être adressées à Ismahane GASMI le plus rapidement possible afin de lui permettre d'envoyer le procès-verbal à la publication.

Le procès-verbal provisoire de la séance du 16 juin 2014 est adopté à l'unanimité, sous réserve des modifications transmises par les élus.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Léo CASTELLOTE aimerait aborder deux sujets.

Le premier concerne la langue vivante 3. Lors de la dernière Commission paritaire, l'accès généralisé à la langue vivante 2 a été voté, conformément à l'usage. Mais son syndicat et l'UNEF également avaient compris que l'accès à la LV3 serait toujours possible, mais dépendrait des places disponibles. Or, depuis le début de l'année, l'accès à la LV3 est fermé par défaut. Cela pose problème. Si des restrictions à la pratique d'une LV3 sont bien compréhensibles (comme avoir un très bon niveau dans les deux premières langues), pour des étudiants qui ont un niveau 5 en LV1 et 4 en LV2, il est dommage qu'ils ne puissent pas suivre une LV3.

Le second point concerne la bibliothèque. Il semble que le sondage réalisé par la bibliothèque à propos des horaires d'ouverture ait abouti. Y aura-t-il bientôt une présentation de ses résultats ?

Delphine GROUES indique que les résultats de l'enquête doivent être présentés cet automne, sans doute à la prochaine Commission paritaire.

Léo CASTELLOTE est satisfait de cette réponse.

Agathe LIEFFROY tient à remercier Léo CASTELLOTE pour son intervention, car elle comptait aborder également le sujet de la LV3. L'UNEF tient à rappeler que la modification du règlement de scolarité votée lors de la dernière Commission paritaire portait sur l'accès à la LV2 pour tous et en aucun cas sur la LV3. Elle est très surprise de constater que les étudiants ne parviennent pas à s'inscrire en LV3. De nombreux problèmes sont signalés. De plus, le vote de juin consistait simplement à formaliser dans le règlement une pratique qui existait déjà depuis 2010, à savoir permettre à tous l'accès à la LV2. La demande de cours de langues reste inchangée.

Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que des discussions ont eu lieu en groupe de travail, puis en Commission paritaire, pour rendre plus souple l'accès à la LV2. Cela se faisait déjà, pas de manière systématique, et cela ne posait pas de problème.

Françoise MELONIO rappelle que cela n'était pas automatique et supposait à chaque fois un examen du dossier. Même si une tendance à l'élargissement existait, c'était toujours une procédure un peu lourde.

Myriam DUBOIS-MONKACHI se souvient qu'à propos de la LV3 elle avait mis en avant la difficulté à constituer des groupes suffisamment consistants pour en faire une conférence. Elle pense que les professeurs de langue ne vont pas la déjuger. Souvent la LV3 est une nouvelle langue, ce qui signifie quatre heures d'enseignement supplémentaire, et de nombreux étudiants abandonnent avant même la fin du semestre. Et si le nombre d'élèves est insuffisant, Sciences Po est alors dans l'obligation de remercier l'enseignant. De plus, la LV3 n'a pas de statut dans le règlement de scolarité. Il s'agissait simplement d'une pratique acceptée par Sciences Po, parce que la demande existait et que cet enseignement était possible. Mais ce n'est plus possible. Enfin, l'anglais est devenu une langue de travail à Sciences Po. Léo CASTELLOTE évoquait le cas d'un étudiant qui aurait le niveau 5 en anglais, c'est-à-dire le niveau C2. Mais cet étudiant-là n'a pas besoin de cours d'anglais et peut entretenir son niveau d'anglais par d'autres moyens. Sciences Po propose l'enseignement de 18 langues différentes, ce qui est déjà considérable. Les étudiants et les élus étudiants se sont déjà plaints de la charge de travail qui existe à Sciences Po. Une troisième langue signifie au moins quatre heures de cours supplémentaires par semaine. Il lui semble vraiment compliqué d'accéder à cette

Françoise MELONIO se rappelle avoir été très claire au moment de la discussion en juin au sujet de la LV3. D'une part, il est inacceptable, vis-à-vis des professeurs de langue, de devoir fermer des groupes en cours d'année au motif qu'il n'y a plus d'étudiants. Cela place Sciences Po dans une situation intenable. D'autre part, Françoise MELONIO est passée vérifier au Département des langues : un étudiant peut changer d'étude de langue au cours de sa scolarité. Une des difficultés est que beaucoup d'étudiants ne conservent pas assez de temps de préparation personnelle en dehors des cours. Il faut éviter d'augmenter trop le volume horaire des cours. Sciences Po souhaite limiter le nombre d'heures de cours de façon à ce qu'il reste suffisamment de temps pour approfondir le contenu des cours. Étudier trois langues en même temps signifie se disperser dans ses efforts et il est très difficile de gérer sa scolarité. Le souhait est qu'un étudiant parvenu à un niveau élevé dans une langue puisse l'année suivante, voire au semestre suivant, prendre une autre langue. Il faut pour cela que le Département de langues assouplisse la possibilité de changer de langue. Françoise MELONIO précise que la règle au sujet de la LV3 ne concerne pas la situation spécifique des campus en région.

Léo CASTELLOTE pense que le point de divergence principal se situe dans l'idée que l'on peut abandonner l'étude académique d'une langue sans perdre son niveau dans cette langue. Pour lui, c'est une erreur. Il pense que si une langue n'est pas pratiquée quotidiennement, par du divertissement certes, mais aussi par une étude académique, sa maîtrise se perd.

Françoise MELONIO rappelle qu'en théorie chacun doit suivre un certain pourcentage de cours en français et en anglais.

Léo CASTELLOTE est d'accord, mais l'étude d'une langue pour elle-même est un travail différent. Il pense que cette étude académique reste nécessaire. Par ailleurs, si des cours sont fermés pour manque d'élèves, pourquoi ne pas envisager des partenariats, par exemple avec l'INALCO ?

Françoise MELONIO reconnaît que le dernier point fait partie des actuels sujets de réflexion. Cela serait bien plus logique, car pour Sciences Po il est difficile de trouver des professeurs dans certaines langues. Parvenir à nouer des partenariats serait le mieux.

Léo CASTELLOTE pense même qu'il s'agit d'une nécessité. Sciences Po, cela a été dit, bénéficie de son ancrage international. Abandonner la possibilité pour les étudiants d'apprendre une troisième langue c'est abandonner la possibilité pour les étudiants de se spécialiser et donc c'est rogner sur une des compétences de Sciences Po.

Anaëlle SUBERBIE regrette que cette nouvelle décision n'ait pas été clairement signifiée aux étudiants. Beaucoup d'étudiants ont pris un cours d'anglais ce semestre en pensant pouvoir prendre une LV3 ensuite, ne peuvent finalement pas le faire alors même qu'ils n'auraient pas forcément besoin de cours d'anglais. Et de nombreux étudiants de première année font état de la communication de Sciences Po, qui insiste sur l'offre

étendue de cours de langue. Cela faisait partie de leur motivation pour rejoindre Sciences Po et ils sont déçus de ne pas pouvoir prendre de troisième langue.

Françoise MELONIO répond qu'ils pourront prendre une autre langue au cours d'un autre semestre de leur scolarité. Sciences Po ne se présente pas comme une école de langue ou de traduction. Il existe un enseignement de langue conçu pour s'intégrer au sein du cursus de Sciences Po. Plusieurs programmes sont offerts, dont certains ont des langues renforcées sur les campus. Les langues sont présentes à l'intérieur d'une spécialisation. Sciences Po ne forme ni linguistes ni traducteurs.

Anaëlle SUBERBIE objecte qu'il aurait fallu attendre le second semestre pour supprimer l'accès à la LV3, car les étudiants n'étaient pas au courant. Françoise MELONIO avait évoqué une réduction du nombre de places en LV3, mais la suppression de la LV3 n'a pas été votée.

Françoise MELONIO redit que la LV3 n'est pas présente dans le règlement de scolarité, d'où l'absence de vote à son sujet.

Céline BENTZ a noté que Myriam DUBOIS-MONKACHI a évoqué précédemment la possibilité d'élargir la pratique du *e-learning* à d'autres langues. C'est une excellente idée : tous les étudiants pourraient en bénéficier tout en évitant que Sciences Po ait à se séparer d'enseignants en cours d'année.

Robert SKIPPON a des grandes réserves sur l'intérêt du *e-learning* d'un point de vue académique. Ce serait peut-être possible, mais il persiste à penser qu'un cours avec un professeur est mieux.

Anaëlle SUBERBIE soutient l'intervention de Robert SKIPPON. Elle n'est pas vraiment favorable au cours de langue en *e-learning*, d'autant que cela réduirait sans doute l'offre de cours de langue en présentiel.

Pierre SEL complète ses propos. Le principal avantage d'avoir un cours présentiel c'est qu'à partir d'un certain niveau le cours de langue devient cours de civilisation. Une langue ne peut pas s'envisager du point de vue d'un apprentissage académique. Il faut offrir aux étudiants la possibilité de comprendre l'environnement culturel autour de cette langue.

Anaëlle SUBERBIE livre un dernier point en faveur du cours en présentiel : l'échange est fondamental dans un cours de langue et le *e-learning* ne le permet pas.

Céline BENTZ mentionnait le *e-learning* pour le cas où il n'est pas possible de prendre une LV3. Le *e-learning* éviterait de n'avoir aucun cours de LV3.

Françoise MELONIO suggère de réaliser un site où seraient indiquées les ressources numériques pour chaque langue. Le *e-learning* demande beaucoup de courage et d'énergie pour travailler régulièrement. Mais il est possible de signaler aux étudiants des ressources, validées par les enseignants.

Léo CASTELLOTE admet que l'idée est excellente, mais l'objectif est tout de même que Sciences Po puisse valider le fait qu'un étudiant ait suivi un enseignement en langues, mais en trois langues. Le lycée le réalise, avec une portée généraliste, mais les universités ne le font pas. Sciences Po n'est pas une université, a une ambition d'excellence et cette ambition d'excellence est aussi portée par la possibilité de suivre une LV3.

Françoise MELONIO demande si Léo CASTELLOTE pense que le lycée a une dimension d'excellence dans l'enseignement des langues.

Léo CASTELLOTE pense que le lycée a une visée d'excellence, celle de l'école de la République. L'objectif pour les syndicats étudiants est que Sciences Po puisse assurer des cours en présentiel en LV3, peut-être avec un partenariat avec l'INALCO si ce n'est pas possible directement à Sciences Po. En revanche, il serait également possible de mettre en place des systèmes de *e-learning* pour pallier ce manque.

Anaëlle SUBERBIE pense que le *e-learning* en anglais peut convenir pour ceux qui ont déjà un bon niveau en anglais.

Myriam DUBOIS-MONKACHI insiste : l'étudiant doit bien maîtriser l'anglais avant de décider d'apprendre une troisième langue. Il faut également garder à l'esprit l'existence de cours donnés dans d'autres langues que l'anglais et le français qui se développent à Sciences Po.

Françoise MELONIO dit que Sciences Po aimerait en effet introduire certains cours en allemand, en italien ou en espagnol, peut-être en histoire. Ce serait très intéressant pour les étudiants avancés.

Myriam DUBOIS-MONKACHI souligne que les étudiants sortent du lycée et que dans cette perspective la troisième langue s'appréhende différemment. Au lycée, la troisième langue est une option.

Anaëlle SUBERBIE note que pour ces étudiants-là, il est dommage d'avoir étudié trois langues au lycée et d'arriver dans l'enseignement supérieur pour ne plus pouvoir en suivre que deux.

Françoise MELONIO répète que l'étudiant peut changer de langue étudiée quand il estime avoir atteint un niveau satisfaisant.

Anaëlle SUBERBIE demande si des cours en anglais sont proposés dès la première année.

Françoise MELONIO reconnaît que ce n'est pas le cas. L'offre est très large sur les campus en région. Les étudiants qui souhaitent un milieu plus international avec plus de langues peuvent aller sur les campus en région. Mais les tentatives de cours en anglais dès la première année à Paris se sont terminées de façon catastrophique pour les étudiants. Le taux d'échec était trop important et ces cours en anglais ont été placés en deuxième année.

Anaëlle SUBERBIE a également une question à propos du campus de Dijon. Des étudiants de première année n'ont pas pu suivre une LV3, alors que c'était possible les autres années. Elle n'a pas eu beaucoup d'informations, mais plusieurs étudiants se sont plaints. Les cours de langue sont tous situés sur les mêmes créneaux, ce qui engendre des conflits horaires.

Pour Françoise MELONIO, il s'agit plus d'un problème technique.

Anaëlle SUBERBIE insiste pour qu'une solution soit trouvée. Les étudiants viennent sur le campus de Dijon précisément pour l'offre de langues.

Françoise MELONIO est d'accord avec Anaëlle SUBERBIE.

Pierre SEL souhaite attirer l'attention sur un souci. Il ignore comment fonctionnent les autres campus délocalisés, mais au Havre, il y a souvent trois professeurs différents pour chaque cours de langue. Lui-même a trois professeurs de chinois. Cela pose des problèmes d'organisation et porte préjudice à l'enseignement de la langue.

Delphine GROUES explique que, normalement, sur les trois créneaux de langue les responsables pédagogiques tentent de faire en sorte qu'un même professeur en ait au moins deux de façon à ce qu'il n'y ait au maximum que deux professeurs pour une même langue. Ce n'est pas toujours possible du fait de l'agenda des professeurs. Le problème n'est jamais totalement réglé ; les équipes en ont conscience et tentent d'organiser au mieux la répartition des cours.

Avant de conclure, Anaëlle SUBERBIE, au nom des élus UNEF, souhaite la bienvenue à Hélène KLOECKNER et se réjouit de sa nomination et de pouvoir travailler avec elle.

L'UNI-MET, par la voix de Léo CASTELLOTE, se joint à l'UNEF pour souhaiter la bienvenue à Hélène KLOECKNER.

Hélène KLOECKNER les remercie.

Daniel MUGERIN lève la séance à 16 heures 34.